

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Décembre

## LA POLITIQUE CHEZ LA PORTIÈRE

N'est-ce pas le mot qui convient pour qualifier la situation actuelle, depuis que l'affaire du Panama est venue bouleverser toutes les têtes, troubler la conscience de quelques-uns et surexciter l'opinion publique ?

En ce moment lorsque deux individus, quels qu'ils soient, qu'ils appartiennent au monde politique, à celui de la finance ou du commerce, supposez même qu'ils soient de simples artisans, ou des cochers de fiacre, se rencontrent, ce n'est pas comme les antiques augures qu'ils se regardent, mais ils prennent volontiers un air navré et s'écrient : « il n'y a plus de vertu ; nous sommes une nation pourrie, finie. »

Naturellement, c'est le Panama qui a eu le don de dessiller ainsi les yeux de tous ces braves gens, et leur faire voir l'avenir sous une teinte lugubre, qui jette la désespérance au fond du cœur.

Nous reconnaissons volontiers que la fin de ce siècle n'est ni très digne, ni très propre, et que la vertu, qui devrait être l'apanage par excellence d'un gouvernement républicain, reçoit de rudes accrocs.

Sans doute, l'amour bête de l'argent et des jouissances matérielles a été rarement aussi développé que de nos jours ; rarement on a vu une société aussi démocratique se jeter ainsi à plat ventre devant le veau d'or et faire à ce point litière de l'honneur, de la probité, du désintéressement, de toutes les vertus qui font les peuples grands et forts ; rarement on a assisté à une course aussi éhontée, aussi folle après les places, les sinécures, les honneurs, tout ce qui peut élever l'individu sur le tremplin, le montrer à la foule imbécile ; mais ce n'est pas à dire pour cela que nous soyons devenus un peuple de pantins, de fibustiers et de voleurs. Nous aimons à croire, au contraire, qu'il y a en-

core parmi nous nombre d'hommes probes et vertueux que le reflet jauni et tentateur de la pièce d'or ne saurait séduire jusqu'à leur faire fouler aux pieds les lois de l'honneur.

On dira peut-être que c'est le petit nombre, c'est bien possible, et ce doit être une raison de plus pour que l'on réagisse contre le mal et que l'on s'efforce de changer le courant pernicieux qui entraîne notre société dans cette voie dangereuse.

A vrai dire, nous croyons qu'en ce moment, on exagère quelque peu les choses, et que les racontars les plus insignifiants vont grossissant démesurément en passant de bouche en bouche. Nous faisons depuis quelques jours de la politique de cancan, ce que l'on pourrait appeler la politique chez la portière. Le lecteur comprend ce que nous voulons dire par là.

Il n'est pas douteux, en effet, que grâce à des exagérations voulues et par conséquent malveillantes, on a embrouillé les affaires plus que de raison et surexcité l'opinion publique. Si on voulait prendre la peine de réfléchir un instant, on se rendrait bien vite compte des motifs qui ont inspiré cette campagne ; ici encore le vieux proverbe *is fecit cui prodest* trouve son application.

Qui est-ce qui a intérêt à déconsidérer le régime républicain et à discréditer auprès des masses ses hommes les plus en vue, sinon ceux qui veulent détruire la République ?

Certes, bien loin de nous la pensée de vouloir innocenter les coupables, mais il semble que l'on aurait pu agir avec plus de discrétion, et ne pas mettre maladroitement le feu aux poudres. On dirait vraiment que nous prenons plaisir à étaler au grand jour nos hideurs les plus intimes et à les donner en spectacle au monde entier, en prenant soin de les exhiber sur toutes les faces.

C'est plus qu'une maladresse, c'est une faute qui peut causer à nos institutions un grave préjudice.

Finissons-en donc avec cette politique

— Je t'avais défendu d'approcher du roi.  
— Mais non de l'abbaye. J'ignorais que le roi viendrait.

— Rentre dans Paris.

— Mais, mon père, ne voulez-vous donc plus que je lui parle pour l'admonester ? Autrefois, vous m'y poussiez.

— Les temps sont changés.

— Ne savez-vous pas qu'il va déclarer la guerre aux princes catholiques et à notre Saint-Père ?

— J'espère encore qu'il y renoncera... Mais ces choses ne te regardent point... Je t'invite même à ne plus rôder autour de l'abbaye.

— Pourquoi, mon révérend père ?

— Parce que de rôder ainsi tout seul en ces lieux, cela te donne de mauvaises pensées.

— Quand cela serait, mon père, ne vous aï-je pas souvent oui dire qu'il était nécessaire quelquefois de tuer un roi.

— Ce n'est pas à toi à juger de l'opportunité du moment.

— Et à Naples, où m'envoya le duc d'Épernon, le père Allagon ne m'a-t-il pas encouragé à donner un coup de couteau au Navarrais ? Ne seriez-vous point de son avis, mon père ?

— Retourne dans Paris, ordonna brusquement Daubigny, et ne questionne plus.

Disant cela, il étendit son bras vers la ville d'un air impérieux.

Ravaillac s'en alla, tête basse.

— Cet homme, murmura le jésuite en le voyant s'éloigner, n'est pas encore maté. Par le jeune et la pénitence, nous le domptons de façon à ce qu'il n'ait plus d'autre volonté que la nôtre.

cancanière et surtout efforçons-nous de changer nos mœurs, de réagir contre nos passions et nos appétits. Commençons surtout par combattre l'amour stupide de l'or, *auri sacra fames*, qui nous fait commettre tant de vilénies, abâtardit nos âmes, étouffe en nous tout sentiment de dignité et nous pousse vers une irrémédiable décadence.

Il serait à souhaiter que l'affaire de Panama nous servît de leçon et nous fit comprendre que la probité, l'honneur, le désintéressement et la vertu ne sont pas des mots vides de sens, mais que ces qualités doivent se trouver chez tout citoyen digne de ce nom et surtout chez les hommes qui détiennent un mandat, si modeste qu'il soit.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 décembre

### LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

M. Ribot donne lecture de la déclaration suivante :

La confiance de M. le Président de la République nous appelle à prendre le gouvernement dans des circonstances difficiles.

Nous nous présentons devant vous avec la ferme volonté de poursuivre, au-dedans et au-dehors, une politique qui n'a pas cessé d'obtenir votre approbation, mais aussi avec la résolution de faire tout notre devoir en face d'une situation qui exige impérieusement une lumière complète et de promptes résolutions.

Des allégations graves ont été portées à la tribune ; elles ne mettent pas seulement en cause l'honneur de plusieurs membres des deux Chambres, elles tendent à jeter la déconsidération sur la représentation nationale. Une commission a été chargée par vous de rechercher et de faire connaître ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces allégations.

Nous sommes convaincus que l'accord entre la Commission d'enquête et le gouvernement assurera la pleine manifestation de la vérité ; nous sommes convaincus aussi que cet accord peut s'établir sans porter atteinte à aucun des principes que nous avons également à cœur de sauvegarder.

Messieurs, les défaillances individuelles ne

Après avoir pendant quelques minutes considéré sur le versant de la butte, l'immense foule qui s'y ébattait joyeusement autour de son roi et du char d'honneur, Daubigny murmura :

— Qui dirait que ce roi, qui paraît ne songer qu'au bonheur, nourrit de si vastes projets?... Quel génie?... Ah ! pourquoi n'est-ce point un Philippe II ! La foi serait bientôt triomphante sur toute la terre.

Pensif, le profès de l'entrepreneuse Compagnie reprit lui-même le chemin de Paris, pour gagner la maison des jésuites, située alors près de la porte Saint-Antoine.

Comme il y pénétrait, un individu bien enveloppé dans son manteau et la tête couverte d'un feutre aux larges bords, qui lui servait à cacher ses traits le heurta presque sur le seuil.

— J'étais venu pour vous voir, mon révérend, dit cet homme.

— Monsieur d'Épernon, s'écria le père Daubigny.

— Chut ! ne prononcez pas mon nom, dit vivement le gentilhomme.

— C'est juste, monsieur le duc.

— On ne doit pas nous soupçonner d'intelligence.

— Vous apportez des nouvelles ? Permettez que je vous montre le chemin de ma cellule.

Le jésuite et le grand seigneur forent bientôt seuls dans le logement du profès.

— Eh bien ? fit Daubigny.

— Tout se prépare pour la guerre.

— En êtes-vous certain ? demanda froidement le père.

— La cour en glose chaque matin.

sauraient constituer autre chose qu'un accident dans l'existence d'un grand peuple honnête et laborieux.

L'œuvre de justice actuellement poursuivie ne peut suspendre le cours régulier de la vie publique ; nous vous convions donc à reprendre sans délai la suite de vos travaux, à pourvoir au vote des lois urgentes, telles que la réforme des boissons et la convention commerciale franco-suisse, et à vous assurer à vous-mêmes, par des douzièmes provisoires, le temps nécessaire pour un sérieux examen du Budget de 1893.

Vous vous apprêtez ainsi à achever utilement l'œuvre d'une législature qui n'a été ni sans profit pour le pays ni sans honneur pour vous-mêmes.

Nos budgets, ramenés à l'unité et à l'équilibre, notre régime douanier réformé selon les vœux du pays, les lois sur lesquelles reposent l'éducation et la défense nationale fermement maintenues, la législation du travail développée dans un esprit de justice et de solidarité, la République ralliant à chaque consultation nationale des suffrages plus compacts et devenant comme la forme naturelle de la vie publique française, en même temps qu'elle recueillait au dehors de précieux témoignages d'estime, telle a été, messieurs, l'œuvre des trois premières années de votre législature.

Cette œuvre, un instant arrêtée, il dépend de vous de la reprendre dès demain, avec une énergie nouvelle. Vous déjouerez ainsi les pièges semés sur votre route, et vous donnerez au pays, demeuré calme au milieu des incidents de ces derniers jours, une impression fortifiante.

La démocratie française a fait justice des calomnies que l'esprit de parti essaie de diriger contre nos institutions. Elle comprend que c'est l'honneur de la République de ne pas étouffer par le silence des scandales ou des faiblesses qui ne sauraient l'atteindre et d'en tirer au contraire une leçon de haute moralité.

Gardons, nous aussi, messieurs, notre sang-froid : ne nous laissons pas émuovoir par cette fureur de délations qui s'abat, à certains jours, sur notre pays. Soyons sévères pour les fautes commises, mais n'arrêtons pas trop longtemps nos regards sur ces misères et reprenons notre marche en avant, la tête haute, comme il convient aux représentants d'un grand pays.

C'est dans cet esprit que le gouvernement fait appel au concours des deux Chambres et qu'il ose compter sur la confiance de tous les républicains, unis dans un sentiment commun, rendu plus profond par les difficultés de l'heure présente, de dévouement envers la République et

— Le père Colton, que j'ai vu hier, m'a assuré que rien n'était encore résolu, et qu'il espérait que son influence sur le roi empêcherait ce grand malheur.

— Messieurs, vous m'avez l'air de gens qui dorment sur un volcan, dit le duc en haussant les épaules.

Le jésuite eut un sourire.

— Ne voyez-vous donc point repris d'Épernon, que cette guerre impie est appareillée de longue main ?

— C'est malheureusement vrai, mais...

— Que c'est l'idée fixe du Béarnais.

— Sans doute, monsieur le duc.

— Que toutes ces réformes en finances et en impôts n'avaient qu'un but, constant et bien arrêté, celui de mettre sur pied une armée formidable.

— Je suis loin de le nier.

— Pour remplir les coffres à cette Bastille, que je vois de votre fenêtre, que n'a-t-on pas fait ?

— On a battu monnaie par tous les moyens, c'est certain, monsieur le duc.

Ce dernier frappa du poing sur la table devant laquelle il était assis, et plein de colère, il s'écria :

— Ce rustre de Sully n'a même pas observé les plus simples convenances et respecté les droits acquis.

— Calmez-vous, monsieur. Je sais que vos ressources ont été bien diminuées, mais espérez mieux.

— Que j'espère !... En attendant, tout bien compté, mon gouvernement me rapporte aujourd'hui

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 107

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### TROISIÈME PARTIE

#### L'ASSASSINAT

##### I

#### LE BON HENRI

Il tressaillit, et ses yeux enfoncés dans l'orbite et entourés d'un cercle brun de mauvaise augure lancèrent de sinistres éclairs.

— Serait-ce pour elle ? se dit-il en saisissant convulsivement sous les plis de sa robe le manche d'un couteau. Malheur, trois fois malheur à lui.

Soudain il tressaillit. Une main venait de se poser sur son épaule.

— Que fais-tu là, Ravaillac, demanda en même temps une voix sèche et brève.

Le lugubre monomane se retourna et vit le révérend père Daubigny, qui dardait sur lui son œil perçant et dominateur.

— Je pensais au roi et à elle, répondit Ravaillac en baissant les paupières sous le rayon visuel du maître.

envers la patrie. (Applaudissements à gauche et au centre).

**Interpellation**

M. le Président dit qu'il a reçu de M. Hubbard une demande tendant à interpeller le gouvernement sur les conditions dans lesquelles il entend prêter son concours à la Commission d'enquête.

M. Ribot, président du Conseil, demande que l'interpellation soit discutée immédiatement.

M. Brisson, président de la Commission d'enquête, dit qu'il lui semble préférable que le Ministre confère d'abord avec la Commission.

M. Ribot répond qu'il est plein de déférence pour la Commission et son président, mais qu'il ne peut pas oublier ce qu'il doit surtout à la Chambre; il ajoute que dans les circonstances où le Ministre se présente devant la Chambre, il est indispensable que celle-ci se prononce sur la confiance qu'elle accorde au gouvernement.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Hubbard dit que deux questions principales se posent aujourd'hui à propos de l'enquête sur le Panama.

1° La communication du dossier qui est actuellement entre les mains de la justice; 2° l'extension des pouvoirs de la Commission d'enquête.

Il demande quelle est l'opinion du gouvernement sur ces deux points.

M. Ribot. — Le ministre de la Justice est prêt à répondre aux demandes de M. Hubbard, et la Chambre prononcera après ses explications; elle dira si oui ou non elle a confiance dans le gouvernement pour faire sincèrement la lumière. (Nombreux applaudissements).

M. Hubbard développe les motifs de son interpellation. Il fait remarquer que la composition du nouveau cabinet étant à peu de chose près, la même que celui de l'ancien, tombé précisément pour avoir refusé son concours à la commission d'enquête, il est nécessaire de connaître d'une façon nette et catégorique les intentions des nouveaux ministres relativement à la conduite de l'enquête. C'est là-dessus qu'il attend les explications du garde des sceaux.

M. Bourgeois, ministre de la justice, déclare qu'il va s'expliquer sur les deux points qui semblent préoccuper le plus les membres du Parlement: l'autopsie du baron de Reinach et la communication à la commission d'enquête du dossier de M. le conseiller Prinnet.

En ce qui concerne l'autopsie, le ministre dit qu'il a étudié la question dès son arrivée au ministère de la justice; qu'il a reconnu que l'autopsie était une opération parfaitement légale dans la circonstance, et qu'en conséquence il avait pris la décision de l'ordonner. Elle aura lieu samedi à Bauvais où les médecins légistes ont reçu l'ordre de se transporter.

Quant aux scellés posés par l'administrateur judiciaire de la succession chez le baron de Reinach, le ministre annonce qu'il sera représenté lorsque le moment de la levée des scellés sera venu.

En ce qui concerne la communication des pièces de l'instruction ouverte par le conseiller Prinnet, le ministre s'étend un peu plus longuement. Il rappelle d'abord le précédent établi par M. Dufaure, lors de l'enquête sur le 16 Mai. Une circulaire ministérielle déterminait alors dans quelles conditions les fonctionnaires et les magistrats pouvaient et devaient répondre aux citations et aux questions des commissaires enquêteurs. Cette circulaire a suffi pour que la

d'hui par an, 60,000 écus de moins... C'est une abomination, c'est à vous mettre hors de soi!... Ah! pourquoi Biron s'est-il rendu à Fontainebleau.

D'Épernon ne put jamais pardonner à Henri IV et à Sully d'avoir mis fin à ses rapaces exactions. En vain avait-il cherché à intimider le roi et son ministre: le surintendant rendit du reste hauteurs pour hauteurs à l'ancien mignon de Henri III, et ne fit pas plus de concessions à lui qu'à d'autres.

Daubigny avait conservé son sourire pendant l'accès de colère du duc.

— Ne désespérez de rien, monsieur le duc, dit-il enfin à d'Épernon. Nous avons un habile confesseur auprès du Béarnais, et pouvons dormir sur les deux oreilles. Tant que le père Cotton ne dira point: Alerte, le péril est imminent, rien n'est à craindre.

— Oui, si le roi confiait tout à son directeur général, et que ce fut auprès de lui qu'il prit ses inspirations politiques.

— Le roi ne donnera point le signal de la guerre sans en parler à son confesseur.

— Il sera trop tard alors.

— Il est toujours temps d'empêcher un roi de perdre son âme.

— Comment cela, mon père?

— En mettant sa volonté dans l'impossibilité d'agir, répondit le jésuite avec un nouveau mais singulier sourire.

— Je ne comprends pas trop, dit d'Épernon.

— Avez-vous déjà appris, demanda négligemment Daubigny, qu'il y a quelques heures, on a

commission d'enquête pût mener son œuvre à bonne fin.

Dans les circonstances présentes, le même esprit permettra à la commission de poursuivre et de terminer son œuvre.

Membre du gouvernement, mais aussi chef de la justice, le ministre doit se soucier, tout en aidant à faire la lumière, des intérêts des parties. C'est pourquoi il est opposé à la publicité des pièces de l'enquête, tout en étant disposé à examiner avec la commission dans quelle mesure et sous quelles réserves le dossier pourra être, en partie, communiqué à la commission.

M. Brisson proteste du désir de la commission de marcher d'accord avec le gouvernement, tout en faisant observer que M. Dufaure, en 1875, avait ordonné la communication à une commission d'enquête parlementaire des pièces d'une instruction en cours, ce qui est beaucoup plus grave que la communication du dossier d'une instruction close comme celle de Panama.

M. Ribot, président du conseil, voulant savoir s'il a la confiance de la Chambre, demande la priorité pour l'ordre du jour de MM. Félix Faure et Boudenot.

Cet ordre du jour est ainsi conçu:

« La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour de confiance est adopté par 306 voix contre 104.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**La restauration du lycée**

M. Bourgeois, reconnaissant de l'accueil si sympathique qu'il a reçu à Cahors, n'a pas voulu quitter le ministère de l'instruction publique, sans nous donner un souvenir de son passage parmi nous.

Il nous envoie un architecte, dont le nom nous échappe, malheureusement, pour procéder à la restauration de la tour de notre vieux lycée.

En lui adressant ici l'expression de notre reconnaissance, nous devons lui certifier que Cahors n'oubliera pas son engagement formel de très prochaine reconstruction de notre internat, auquel il a bien voulu s'intéresser d'une manière particulière, et nous assurer son concours généreux.

**Conseil municipal**

Le Conseil municipal se réunira le lundi, 12 décembre courant, à 8 h. du soir.

Ordre du jour: Nomination des boursiers Galdemar.

Egout collecteur. — Demande de subvention. — Amélioration des abords du pont Louis-Philippe. — Demande de subvention.

Rapport sur la réclamation Lavergne, fermier des droits de place.

Rapport sur la conversion de l'emprunt. Autres rapports des commissions.

Pétitions et demandes diverses.

**Sorbonne**

M. G. Larroumet a rouvert ses cours de littérature française à la Faculté des lettres de Paris, dans le grand amphithéâtre de la vieille Sorbonne. Il traitera des origines et du développement de la littérature romantique au dix-neuvième siècle.

failli tuer le roi à Montmartre.

— Que dites-vous là, monsieur.

— Un insensé, sans le moindre doute. Je vous le demande. Va-t-on de la sorte, sans bien prendre ses mesures, se jeter sur un roi au milieu de son peuple.

— C'est vrai, fit d'Épernon tout rêveur. Toutes les tentatives ont avorté jusqu'à présent, faute de préparations bien étudiées et de circonstances habilement amenées.

Le jésuite observait le duc du coin de l'œil. On eût dit qu'il suivait, dans l'esprit de ce dernier, le développement du germe plein d'exécrables fruits qu'il y avait jeté.

— Ravailac est toujours à Paris, mon père? demanda brusquement d'Épernon.

— Il a pris l'habit de frère lai des Feuillants.

— Je vous l'ai adressé à son retour de Naples pour que vous en ayez soin.

— Aussi l'ai-je mené au provincial des Bénédictins de l'étroite observance, en son couvent de la rue Saint-Honoré.

— Il n'est point là à sa place. Ces bénédictins réformés ont toujours à la bouche les grands mots de patrie, instruction, travaux utiles.

— Je ne l'ai mis dans ce couvent que pour qu'il y puisse vivre inaperçu.

— Qu'il reprenne le costume laïque, il sera bien moins remarqué dans la foule... Un moine à la barbe rousse, cela frappe. Voici une bourse, faites-le loger, je vous prie, aux *Trois-Pigeons*, près du Louvre, où je pourrai le voir ou le faire mander si besoin est.

— Votre désir sera accompli, monsieur le duc, répondit Daubigny.

**Nos compatriotes**

M. Siegfried, le nouveau ministre du commerce, a choisi pour chef de cabinet M. Many, chef adjoint du cabinet de M. Jules Roche.

Nous applaudissons à ce choix excellent.

**Enseignement primaire**

M. Frauziols, ancien instituteur suppléant à St-Caprais, est nommé instituteur dans le Morbihan.

**Musique militaire**

A l'occasion d'une réception qui aura lieu au cercle militaire, la musique du 7<sup>e</sup> de ligne se fera entendre, ce soir, devant le café Divan.

**Union des femmes de France**

L'Union des femmes de France a fait déposer, aux magasins de la marine, 9 caisses à l'adresse des troupes expéditionnaires du Dahomey; ces caisses renferment des flanelles, du linge de corps et de pansement, des conserves alimentaires, du tabac, du savon, des vins et liqueurs, de la papeterie, mercerie et quantités de journaux illustrés, feuilletons et brochures.

En outre de cet envoi, cette Société a fait livrer directement au service colonial à Bordeaux: des vins de Banyuls, Bordeaux, Champagne; du rhum, du peppermint et des conserves de viandes et légumes.

Ce dernier envoi est le dixième de l'année.

**Télégraphe**

On procède, en ce moment, au bureau télégraphique de Cahors, à l'installation de l'appareil Baudot, à multiple transmission.

Cet appareil pourra fonctionner dans le courant de la semaine prochaine; il permettra la transmission immédiate de tous les télégrammes sur Paris.

**Les bureaux télégraphiques de communes**

Les administrations des postes et télégraphes et de la guerre viennent de s'entendre pour établir dans les communes, sièges de brigades de gendarmerie ou gîtes d'étape, des bureaux télégraphiques. Ces communes seront exonérées de l'obligation qu'elles sousscrivaient précédemment de contribuer aux frais de l'achat et de l'installation des appareils électriques.

Cette contribution sera également réduite de 500 fr. à 250 fr. pour toutes les autres communes qui ne sont pas comprises dans la catégorie ci-dessus.

Cette importante amélioration vient d'être décidée à la suite d'une récente expérience de transmission des ordres de mobilisation par la gendarmerie, qui a démontré la nécessité d'installer ces bureaux télégraphiques.

L'heure de réception des ordres ministériels serait ainsi rendue uniforme.

**Une invention cadurcienne**

Dans son numéro du 3 décembre courant, la Revue scientifique *La Nature*, de M. Gaston Tissandier, signale à l'attention de ses lecteurs une invention d'un vrai mérite, due à deux de nos compatriotes: MM. Jouffreau et Robert Gaston.

Cette invention, d'une remarquable simplicité, n'est autre chose qu'une montre, jouet d'enfant, faisant le calcul, c'est-à-dire la table de multiplication.

Offrir à l'enfant le moyen de s'instruire en s'amusant est un résultat dont la réalisation fait

— Cependant, reprit l'ancien favori de Henri III, il est des moyens qui ne doivent être tentés qu'à défaut d'autres.

— Sans doute... In extremis. Et rien ne presse encore.

— Ah! s'écria le duc, si l'on pouvait éloigner du roi ses conseillers intimes! Il en est deux: Sully et...

— Trois, monsieur d'Épernon. L'un des trois est une femme.

— Qui donc, mon révérend?

— L'abbesse Marie de Beauvilliers. Mais tout a échoué contre elle dans le temps, et aujourd'hui d'après ce que je sais, elle se tient tellement sur ses gardes qu'il est impossible de... Il faut, du reste, éviter le scandale en religion...

— Quant au troisième, mon père, c'est indubitablement l'officier des gardes, Marcel de Fontaine, un méchant aventurier, un soldat de fortune!

— C'est un homme déterminé, qui sait aussi bien se défendre qu'attaquer. Il a du reste constamment avec lui deux créatures qui sont des géants et des hercules. Je sais personnellement ce dont ils sont capables ensemble.

— Le moyen alors de s'en débarrasser, de lui comme de Sully?

— N'êtes-vous point de l'intrigue qui s'est formée contre le surintendant?

— Oui, nous travaillons à le faire tomber... Reste l'officier, mon père.

— Je combine un plan pour perdre ce dernier, cette fois à jamais... Avant peu, nous en serons délivrés.

Le courtisan et le jésuite se séparèrent, après

le plus grand honneur à MM. Jouffreau et Robert et qui mérite d'être signalé à l'attention de ceux que l'instruction de l'enfance intéresse et chez lesquels elle est l'objet d'une constante et louable sollicitude.

Nous applaudissons à l'idée fort ingénieuse des inventeurs et leur prédisons un véritable et très légitime succès.

**Les Caisses de retraites**

La commission du travail a terminé l'examen de la constitution de la caisse patronale qui doit servir à assurer aux adhérents à la caisse nationale des retraites, une contribution égale au versement de l'adhérent. Elle comprend deux catégories distinctes: l'une agricole, l'autre industrielle et commerciale.

Les personnes classées dans les professions libérales et les rentiers rentreront dans cette dernière catégorie.

Les contributions annuelles seront fixées par le conseil central et varieront, suivant les nécessités, de deux francs à six francs pour la première catégorie et de trois francs à neuf francs pour la seconde. La commission examinera dans ses prochaines séances les conditions d'existence des institutions patronales de prévoyance particulières.

**Les Revues d'appel**

Le ministre de la guerre vient de régler les convocations aux revues d'appel auxquelles sont soumis les hommes classés dans les services auxiliaires.

Le nombre total de ces revues reste fixé à cinq, et leur roulement est établi de façon que la première ait lieu dans la deuxième année d'activité, la deuxième dans la troisième année de service dans la réserve de l'armée active, la troisième dans la septième année de service dans la dite réserve, la quatrième dans la deuxième année de service dans l'armée territoriale et la cinquième dans la première année de service dans la réserve de l'armée territoriale et se confondant avec la revue d'appel imposée aux réservistes territoriaux par la loi du 19 juillet 1892.

Pour faciliter à nos lecteurs l'accomplissement de leurs obligations, voici la correspondance des classes avec les années de convocation:

En	1893	les classes	1890	1877	1872
1894	—	1891	1883	1878	1873
1895	—	1892	1888	1884	1879
1896	—	1893	1889	1885	1880
1897	—	1894	1890	1886	1881
1898	—	1895	1891	1887	1882
1899	—	1896	1892	1888	1883
1900	—	1897	1893	1889	1884
1901	—	1898	1894	1890	1885
1902	—	1899	1895	1891	1886
1903	—	1900	1896	1892	1887

Les classes 1886 et 1882, qui devraient répondre l'année prochaine, se trouvent donc renvoyées à 1897 et 1898.

La classe 1887, qui devait répondre en 1894, ne répondra qu'en 1898.

**Ecole militaire**

MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale appartenant à l'arme de l'infanterie et résidant dans la subdivision de Limoges qui n'aurait pas reçu la lettre d'avis qui leur a été adressée, sont informés que selon les ordres du ministre et du général commandant le XII<sup>e</sup> corps

s'être communiqués mutuellement quelques détails sur leurs machinations secrètes.

Daubigny avait prononcé plusieurs fois, tout bas, le nom de la marquise de Verneuil.

D'Épernon, de son côté, avait nommé Concini, le mari de la Galigai, sœur de lait de la reine.

**II**

**LA FÊTE DES VIGNERONS**

Retournons à la butte de Montmartre, où nous avons laissé le roi Henri IV, porté pour ainsi dire par le flot de son peuple enthousiaste, et abordant le char des Vendangeurs.

La fête était bruyante et animée; il y régnait la gaieté la plus folle, sous un resplendissant soleil d'automne.

Le rustique char des Vendangeurs, entouré des chevaliers de l'arbalète de la paroisse et des principaux de Montmartre, parmi lesquels les Compoint, les Cottin, les Diard, les Lécauyer, tous vigneron de père en fils, s'avançaient au milieu des cris des rires et des danses.

Tout cela rappelait parfaitement le chariot de Thespis et les bacchantes de Dionysiaques. Il n'y manquait que les satyres et les bacchantes sous la forme et le costume mythologiques.

Et, de fait, c'était bien encore le culte de Bacchus qu'on célébrait, puisqu'on appelait cette fête la Sainte-Bacque, mais c'était le culte de Bacchus christianisé.

(A suivre.)

d'armée une école subdivisionnaire est organisée à Limoges dans le but de donner aux officiers de réserve et de l'armée territoriale les moyens d'entretenir leur instruction militaire.

La première réunion aura lieu le lundi 12 décembre prochain, à 1 heure de l'après-midi, au quartier de Beaupuy.

**Nouvelle militaire**

Le ministre de la guerre a décidé que les élèves de l'Ecole centrale des arts et manufactures, qui auront suivi pendant trois ans les cours de cette école et satisfait aux examens de sortie ainsi qu'aux épreuves spéciales d'attitude militaire, feront, dans un corps de troupe d'artillerie leur service militaire d'un an, en qualité de sous-lieutenants de réserve affectés à cette arme.

**Dimanches militaires**

Malgré les précéentes instructions ministérielles, des plaintes parviennent de nouveau à l'administration supérieure de la guerre contre l'observation du repos absolu des militaires le dimanche.

Un grand nombre de chefs de corps ordonnent dans la matinée de ce jour non-seulement la lecture d'un rapport, mais encore des bains, des visites sanitaires, qui devraient avoir lieu le samedi ou le lundi.

En outre des sous-officiers, avec ou sans l'agrément de leurs chefs, retiennent fréquemment dans l'après-midi du jour dominical, comme auxiliaires, plusieurs simples soldats qu'ils emploient à leur comptabilité en souffrance.

La défense prescrite à ce sujet va être renouvelée, mais dans une forme très rigoureuse pour les réfractaires.

**Le rengagement des sous-officiers**

La commission de l'armée s'est réunie mercredi sous la présidence de M. Mézières.

Elle examine un projet relatif au rengagement des sous-officiers qui a été déposé par le ministre de la guerre le 26 novembre, sur le bureau de la Chambre.

La loi du 18 mars 1889 a établi pour les sous-officiers rengagés de très sérieux avantages.

Le résultat de cette mesure ne s'est pas fait attendre; en deux ans, le nombre des sous-officiers rengagés est passé de 17,000 à 24,000, chiffre qui ne doit pas être dépassé sous peine de compromettre l'encadrement des forces de réserve et de la territoriale.

Le ministre a pensé que l'augmentation des rengagements indiquait dans la jeune armée de si bonnes dispositions, qu'il était temps de limiter les sacrifices du Trésor. Il propose de réduire de 200 à 100 fr. la prime annuelle réservée aux sous-officiers rengagés et en même temps à ne pas attribuer aux sous-officiers promus officiers une part proportionnelle dans la prime de rengagement.

On fera ainsi de très sérieuses économies, sans tarir la source du recrutement.

Les dispositions proposées ne s'appliqueraient qu'à l'avenir et ne modifieraient en rien la situation actuelle des sous-officiers rengagés.

**Les prévoyants de l'Avenir**

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,  
J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal l'avis suivant :

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR  
Nombre de sociétaires : 159,023.

Avoir social au 31 oct<sup>bre</sup> 1892 8.455.968 fr. »  
— 30 nov<sup>bre</sup> 1892. 8.571.580 fr. »  
Veuillez agréer, etc.

PARAZINES,  
Président de la 403<sup>e</sup> section des  
Prévoyants de l'Avenir.

**Les immeubles de la rue Rousseau**

Mardi, à 2 heures, a eu lieu, à l'hôtel-de-ville, l'adjudication des immeubles situés en bordure de la rue Rousseau.

Quatre lots seulement, sur huit, ont été adjugés. Ce sont :

1<sup>er</sup> lot, comprenant la parcelle située devant l'immeuble Mouldourou, 40 mètres carrés. La mise à prix était de 600 fr. M. Mouldourou a été déclaré adjudicataire, moyennant la somme de 605 fr.

2<sup>e</sup> lot, comprenant la parcelle située devant l'immeuble Bouzerand, 7 m. 50. Mise à prix 112 fr. 50. Adjugé à M. Bouzerand, à 115 fr. 50.

3<sup>e</sup> lot, comprenant la parcelle située devant l'immeuble Richard, 65 mètres carrés. Mise à prix 975 fr. Adjugé à M. Richard, à 980 fr.

4<sup>e</sup> lot, comprenant la parcelle située devant l'immeuble Vialard, 2 m. 50. Mise à prix, 17 fr. 50. Adjugé à M. Mouldourou, à 20 fr. 50.

Pour les autres lots, une nouvelle adjudication est nécessaire.

**La température**

Hier matin, pour la première fois, cette année, la glace a paru à Cahors.

La température s'est subitement abaissée. Nous avons constaté au thermomètre à 7 heures, 2 degrés au-dessous de zéro; à 8 heures 1/2, 1 degré 1/2.

Le soir, une légère couche de neige couvrait le sol.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Au début de l'audience, le tribunal reçoit le serment de M. Caviole, récemment nommé juge de paix du canton de Luzech.

3 chasseurs sans permis, sont condamnés à 25 francs d'amende.

Le sieur Bergon, Pierre, domestique à St-Denis-Catus, en partant de chez ses maîtres, emporta une paire de guides et un chien. Il est condamné à 6 jours de prison (loi Béranger).

Le nommé Lagarrigues, Pierre, âgé de 43 ans, cultivateur à Courrou, est condamné à 3 mois de prison pour vol de poules.

Pierre Castel, cultivateur, demeurant à Mongesty, est condamné à 2 mois de prison, pour vol d'une charrue.

Le sieur Camille Magot, pêcheur à Bouziès, est condamné à 15 jours de prison, pour vol de lapins.

Deux brassées de vesces, dérobées au sieur Amat, propriétaire à la Rozière, par Julien Lacombe, domicilié à Fontanet, ont valu à ce dernier 25 fr. d'amende.

Les sieurs Delfour et Espéret, passèrent sous le tunnel du chemin de fer sans demander la permission. Ils sont condamnés, pour ce fait, à 25 fr. d'amende chacun.

**Puy-l'Evêque**

La foire a été belle.  
Les bœufs se vendaient aux cours ordinaires.  
Les porcs gras, de 90 à 120 fr. l'un.  
Les autres porcs, de 15 à 35 fr. id.  
Les moutons, de 12 à 25 fr. id.  
La volaille, de 50 à 55 cent. la livre.  
Les lièvres, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 l'un.  
Les œufs, 1 fr. la douzaine.  
Blé, de 14 à 14,75 les 4/5.  
Maïs, de 8 à 9 fr. les 4/5.  
Chataignes, de 5 à 6 fr. les 4/5.

**Dégagnac**

La foire du 5 décembre a été belle.  
Les bœufs gras se sont presque tous vendus au cours des derniers marchés, de 34 à 38 fr. les 50 kilos, suivant qualité. Les oies grasses se vendaient de 1 fr. 35 à 1 fr. 40 le kilog.; les canards, de 1 fr. 40 à 1 fr. 60 le kilog., poids vif.  
Les communications qui avaient été entravées à la suite de l'inondation du 31 octobre, sont partout rétablies et tout fait espérer que le 5 janvier prochain Dégagnac aura une autre belle foire.

**FAITS DIVERS**

**Aux négociants des campagnes**

Plusieurs de nos lecteurs nous signalent le passage, dans le département, de certains représentants de commerce voyageant pour un produit alimentaire destiné à l'engraissement du bétail, et avec lesquels ils ont eu des contestations d'un ordre tout spécial.

Nous tenons à mettre les intéressés en garde contre la façon dont procèdent ces voyageurs, et nous leur indiquons le moyen d'éviter tout désagrément dans leurs rapports avec eux.

Ce sont généralement les boulangers ou les grainetiers qui sont choisis par les représentants de commerce en question, comme dépositaires du produit alimentaire dont nous parlons plus haut.

On se présente chez eux, leur offrant des conditions splendides, 25 0/0 sur la vente des marchandises et facilités de paiements effectués au fur et à mesure de l'écoulement du produit.

Le client cède aux sollicitations dont il est l'objet, consent à recevoir comme échantillon 30 sacs, par exemple, de la marchandise offerte, puis, signe sans regarder le traité qu'on lui présente.

Après le départ du voyageur, l'acheteur examine la pièce qui lui a été laissée, et s'aperçoit alors de l'erreur qu'il vient de commettre.

Il existe trois qualités du produit : la première à 2 fr. 50 le kilog., la seconde à 2 fr. 25, la troisième à 2 fr.

Le client, par exemple, fait l'acquisition de 20 sacs de chaque qualité pensant n'être débiteur que de la somme de 135 fr., or en regardant le marché qu'il a passé, il s'aperçoit que si les 20 sacs de la première qualité représentent 20 kilos, les 20 sacs de la seconde qualité qui contiennent chacun 2 kilos représentent 40 kilos à 2 fr. 25 l'un, et les 20 sacs de la troisième qualité qui chacun contiennent 5 kilos, représentent 100 kilos à 2 fr. l'un.

C'est une somme totale de 340 fr. qu'il s'est engagé à payer, et dans quelle condition ? Il n'a qu'à regarder à l'angle gauche de la pièce qu'il a sous les yeux pour le savoir.

Il y verra inscrit en gros caractères : La maison ne fait que des ventes fermes.

La surprise est désagréable, comme on le pense, étant donné surtout que la résiliation du marché n'est pas commode et qu'il faudrait s'adresser aux tribunaux et peut-être même sans chance de réussir.

Dans l'intérêt des commerçants, nous avons cru devoir signaler les faits qu'on vient de lire.

**Les cartes des cercles**

Les cartes des grands cercles parisiens ont fait parler d'elles ces jours-ci. La police ne veut pas que les garçons de salle les revendent.

Sait-on, à ce propos, ce que les principaux cercles dépensent par an pour l'achat des cartes à jouer ? Des sommes assez rondelettes, comme on va le voir :

Le Jockey-Club dépense environ 12,000 à 15,000 fr. par an pour cet objet ; l'Union, 10,000 fr. ; Agricole, à peu près autant ; le cercle de la rue Royale, 50,000 fr. ; l'Epatant, 9,000 fr.

Les prix payés par les joueurs varient suivant les cercles. A la rue Royale, on paie 4 fr. pour le beygüe, 10 fr. pour le pocker et la même chose pour les autres jeux, sauf le baccara où le banquier seul paie les cartes.

A l'Union artistique, les prix sont moins élevés. Chaque joueur paye un jeu d'écarté, 2 fr.

Au Jockey, à l'Union et à l'Agricole, où on ne joue pas le baccara, on paye 5 fr. pour le piquet, pour le bezigue à 4 joueurs 8 fr. et pour le pocker, 5 fr.

**Calculs de savant**

Le rapport de la superficie continentale à celle des mers étant à peu près de 100,259, il résulte que le plateau terrestre subit chaque année une perte de 155 millièmes de millimètres et qu'autant de fois ces 155 millièmes de millimètres seront contenus dans les 700 mètres d'altitude de la terre au-dessus du niveau de la mer, autant il faudra d'années pour amener la disparition totale de la terre ferme.

C'est ce calcul final auquel s'est livré M. de Lapparent.

Il en résulte que sans tenir compte de l'action volcanique, des éruptions qui comme celle de Krakalsa en 1833 a projeté en l'air 16 kilomètres cubes, ou de celle de Temboro, en 1832, bien plus considérable encore, quatre millions et demi d'années suffiront pour faire disparaître complètement la surface de la terre.

Quatre millions et demi d'années ! Voilà du moins qui nous donne un bon répit.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 3 au 10 décembre 1892

**Naissances**

Bouysou Eugène, rue des Trois-Baudu, 4.  
Lanaspeze Jean, rue Labarre, 32.

**Mariages**

Mateu Antoine, employé, et Labouriane Léonie.

**Décès**

Bras Pierre, 5 ans, Place Thiery, 43.  
Mazetaire Jean, 73 ans, rue Lastié, 3.  
Prades Rose, 72 ans, Ecole normale.  
Dayres Jacques, 49 ans, rue de la Banque, 2.  
Alayrac Charles, 2 ans, rue Feydel.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mardi 15 décembre

Pour les débuts de

M. BROQUIÉ et de M. BURGAT

Baryton Ténor d'Opérette

**LA MASCOTTE**

Opéra comique en 3 actes, musique d'Audran

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 11 DÉCEMBRE 1892

de 3 à 4 heures du soir

(Allées Fenelon)

Les Cadets de Russie (pas redoublé) Sellenick.  
Le Domino noir (ouverture) Auber.  
François les Bas bleus (valse) Bernicat.  
Les Dragons de Villars (fantaisie) Maillard.  
Mathilde (polka) Jacob.

**L'ARGENT**

12<sup>e</sup> ANNÉE PAR AN  
JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE  
Dir. : Charles DUCHER (Don Fabrice) O. A. 43  
17, Rue Saint-Marc, PRAIS.

**UN MONSIEUR**

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DE

**MEUBLES ET MARCHANDISES**

Dépendant d'une succession bénéficiaire

Lundi prochain 12 décembre et jours suivants et utiles s'il y a lieu, à Cahors, rue du Lycée n° 18 et avenue de Toulouse n° 6, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, des meubles, matériel et marchandises dépendant de la succession bénéficiaire de Jean-Raymond Mélet, quand vivait négociant, demeurant à Cahors.

Seront mis en vente notamment : 1 lit, 1 armoire, 50 draps de lit et autres linges de corps, 2 pendules, 19 hectolitres de vin, 24 barriques vides, 600 briques creuses, 2,500 kilog. d'antracite, 4 mètres cubes de coke ou de charbon de terre, tombereaux, charrettes, charretton, voiture et mulet.

**Pilules Suisses.**

Exigez le timbre de l'état

Méfiez-vous des contrefaçons !

A chaque découverte, à chaque progrès nouveau, il se trouve des érudits pour démontrer que tout cela remonte à l'antiquité. Soit, mais il y manquait sans doute quelque chose et c'est cela qui restait à trouver. Ainsi, depuis près de deux siècles, on employait le goudron pour le traitement des rhumes, bronchites, catarrhes, asthmes, phthisie; cela n'empêcha pas que les *Capsules Guyot* et le *Goudron Guyot* (liqueur concentrée) ne constituent pas un progrès, progrès important puisqu'il permet d'absorber sans répugnance, à l'état naturel, du goudron de Norvège de première qualité et parfaitement dosé, tandis qu'autrefois il n'y avait aucune certitude ni sur la qualité ni sur la quantité du médicament. Se rappeler que, sur chaque flacon, l'étiquette porte la mention : Maison L. FRÈRE, à Paris, 19, rue Jacob, 19.

**PAPIER WLINSI.**

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

**L'EAU de LÉCHELLE**

hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.

Paris, 378, rue Saint-Honoré.

**MALADIES DES YEUX**

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

**REVUE HEBDOMADAIRE**

Le marché ne pouvait qu'accueillir favorablement la constitution du nouveau ministère. Le ministre des finances conservant son portefeuille était tout ce que demandait la bourse pour laquelle il est persona grata. Constatons la fermeté du marché sans nous dissimuler que la situation est bien difficile.

Le 3 0/0 est à 99.85.

Les actions des établissements de crédit se sont relevées. Le Crédit Foncier est à 1080; on voit que cette valeur remonte à la première éclaircie.

Le Crédit Lyonnais a repris assez vivement à 785. Son dernier bilan est satisfaisant.

La Société Générale en raison de sa situation exceptionnelle s'oppose sans variations les fluctuations de la bourse.

Les titres des Immeubles de France sont recherchés comme placements fonciers offrant de sérieuses garanties. Les actions passent à 497.50. Les obligations 3 0/0 remboursables à 1000 fr. sont à 400 et les 4 0/0 à 477.

A la deuxième partie de la cote officielle, les Châlets de commodité se signalent par leur fermeté à 691.50 et les obligations de la Cie Nationale d'Electricité par la progression régulière du mouvement de hausse que nous avons signalé à ses débuts. Les fonds étrangers sont bien tenus, surtout l'Italien en raison de l'amélioration de la situation économique de l'Italie.

La rente Extérieure est en hausse, on parle toujours d'un grand emprunt. Le Portugais ne s'améliore pas. Les valeurs ottomanes s'agitent un peu.

Grande fermeté des fonds Austro-Hongrois. Sur le marché en banque, la mise en exploitation et l'activité des derniers travaux du chemin de fer de Puerto-Santa-Maria, ramènent l'attention sur les obligations de cette compagnie.

Les actions privilégiées de la Galicia que l'on considère comme de véritables obligations, ont des demandes suivies à 16.

Nous avons annoncé que la Société Française, 22, place Vendôme, Paris, possédait un service de renseignements des plus complets qu'elle mettait gratuitement au service du public.

La Société n'accepte l'exécution d'aucun ordre de bourse à terme, et cela de la façon la plus rigoureuse. Son rôle se borne à fournir gratuitement et en toute sincérité les renseignements qui lui sont demandés et aussi à exécuter les ordres au comptant suivant la maxime : argent contre titre, titre contre argent.

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35<sup>e</sup> année. — Sommaire du numéro du 10 décembre : Portraits : Les nouveaux ministres : M. Ribot, président du conseil. — M. Siegfried, ministre du commerce. — M. Ch. Dupuy, ministre de l'instruction publique. — Alger : Funérailles du cardinal Lavignerie. — Exposition du corps dans la nef de la cathédrale. — La sortie de la cathédrale. — Transport du corps à bord du *Cosmos*. — La mission des Touaregs, s'embarquant pour l'excursion à Matifou. — Chef Touareg. — Touareg en tenue combat. — Beaux-Arts : La femme du pêcheur, tableau de M. Deyrolle. — Théâtre illustré ; Palais-Royal : Le système Rabadier. — Départements ; Seine-et-Marne : Les bateaux en chemins de fer. — Transbordement des bateaux du canal de l'Ouercq à la Marne, à Beauval, près Meaux. — Publications illustrées : Les Iles oubliées, par M. G. Vuillier. — Marine : Les embarcations électriques : Le Petit Bob, dans le port du commerce, à Cherbourg.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variété : Ce qui sera, par G. Lenôtre. — Chronique du sport, par Archiduc. — Optique du Vêtement, par G. Tomel. — Les Iles oubliées, par G. Vuillier. — Explication des gravures, Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Revue comique, Choses et autres, Bibliographies, etc. — Nouvelle en cours de publication : Le cathéchisme de mon oncle, par M. Fouénan.

En supplément : Mathilde Laroche, roman de J. Berr de Turquie. — Illustrations de Marold. Le numéro : 50 centimes.

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 8 décembre : Guy de Maupassant : Mon oncle Jules — Pierre Mael : Mer sauvage. — Pierre Sales : Chaîne dorée (suite). — C. Améro : Le Tour de France d'un petit Parisien (suite). — Xavier de Montépin : Sa Majesté l'Argent (suite). — Odysse Barot : Le Mari de la Princesse (suite).

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 8 décembre : Imitation artificielle de la gémation des canaux de Mars : Stanislas Meunier. — La restauration des terrains en montagne : Max de Nansouty. — Au

fond du golfe de Guinée : L.-G. Binger. — Fabrication du peroxyde de sodium : M. Prud'homme. — La science pratique : Sinéty de Sigoyer. — Les pigeons éoliens de Pékin : D. Ern. Martin. — Les thermométriques : C.-E.-G. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 5 décembre 1892 : Ch. de Villedeuil. — Les jouets scientifiques : G. T.

**NOUVELLES SCIENTIFIQUES**  
(Supplément 26 de la Nature)

Variétés. — Informations. — Boîte aux lettres. — Bibliographie.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages*. — Sommaire de la 1660<sup>e</sup> livraison (10 décembre 1892). — Dans la forêt d'Arcachon, par Kauffmann (1891). — Texte et dessins inédits. — 11 dessins. — Tous les dessins de cette livraison ont été exécutés par l'auteur, d'après ses croquis et ses photographies.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1045<sup>e</sup> livraison (10 décembre 1892). — Texte : Une Française au pôle Nord, par Pierre Maël. — Avalanches : Glaciers et éboulements, par Pierre de Mériel. — En champ clos, par Fernand Calmettes. — Les Inhumations précipitées et le microphone. — Treizième année, par J. Coignet. — La sculpture navale sous Louis XIV, par Maurice Loir. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Busson, G. Vuillier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**Journal des demoiselles**

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR. On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 43, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

**AUX PIANISTES**

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuvsiet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

**A VENDRE  
VIN DE PROPRIÉTAIRE**

GARANTI NATUREL  
S'adresser au bureau du *Journal du Lot*.

— Prévisions du temps d'après Nostradamus. —

**1893**

**CALENDRIER  
DU LOT**



Prix : 30 centimes.

EN VENTE :  
Chez : L. PLANAVERGNE, Libraire  
rue du Lycée.  
Et chez J. LARRIVE, aîné, Mercier  
16, rue de la Liberté.  
A CAHORS

ANTIQUITÉS CADURCIENNES

Renseignements Statistiques et Administratifs.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

**MALADIES DES ENFANTS**

Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour faire fondre les glandes du cou et ramener l'appétit, les médecins ordonnent le **Sirop de Raifort iodé de Grimault et C<sup>ie</sup>** à la place du sirop antiscorbutilique et de l'huile de foie de morue.  
Dépôt : Toutes Pharmacies.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n<sup>o</sup> 52 près le Palais de Justice

**VENTE**

A SUITE DE  
**SAISIE IMMOBILIÈRE**

Adjudication fixée au cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-treize à la barre du tribunal civil de Cahors, à midi et heures suivantes s'il y a lieu.

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Brousse, huissier à Puy-l'Evêque en date du onze octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré dénoncé et transcrit.

Mademoiselle Pauline Rigal propriétaire domiciliée à Lagardelle, ayant M<sup>e</sup> Billières pour avoué constitué.

A fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés, sur la tête et au préjudice de Antoine Montagnac père, et Victor Montagnac fils propriétaires domiciliés à Lagardelle débiteurs solidaires.

Le cahier des charges a été publié le sept décembre courant, et la vente a été fixée au jour et heures ci-dessus indiqués.

**DÉSIGNATION SOMMAIRE  
DES IMMEUBLES SAISIS**

ET  
**A VENDRE**

Commune de Lagardelle

A Lagardelle et Salabert maison

numéro 123 P, du sol porté par erreur numéro 488 section A, étable 123 P, grange et patus 124 ; au même lieu terre numéro 123 P. — Aux Moyeux bois numéro 559, même section et plan, Leralet le Balat de Caillol terre numéro 859.

**Commune de Pescadoires**

Au lieu dit Les Graves, vigne perdue numéro 1095 section A.

**Commune de Grégels**

Au lieu dit Le Bos, vigne perdue numéro 1012 section A, au même lieu bois taillis numéro 1013, mêmes plan et section.

**Commune de Bélave**

Au lieu des Cévenne de Bélave, bois numéro 9 section A, du plan.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de mille francs en sus des charges ci... **1.000 fr.**

Pour le paiement du prix et des frais voir le cahier des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré que pour conserver les hypothèques légales, sur les immeubles saisis et à vendre, il est nécessaire de les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère.  
Cahors, le 8 décembre 1892.

L'avoué poursuivant,  
Jules BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup>, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

**Bureau de Bienfaisance de Cahors**

**ADJUDICATION**

Par soumission cachetée de la fourniture du **PAIN** pendant l'année 1893.

Il sera procédé, par la Commission administrative, en présence du Receveur de l'Etablissement, le **mardi 20 décembre 1892**, à 2 heures du soir, dans une des salles au Bureau de Bienfaisance, à l'adjudication au rabais et par soumission cachetée de la fourniture du **pain** pour l'année 1893.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions générales, imposées aux adjudicataires, est déposé au Secrétariat, 129, boulevard Gambetta, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de midi à 3 heures du soir.

Les soumissions cachetées seront reçues par le président de la commission qui en fera l'ouverture et procédera ensuite, dans les formes de droit, à l'adjudication.

Cahors, le 1<sup>er</sup> décembre 1892.

LE MAIRE,  
Président de la Commission administrative. Chevalier de la Légion d'honneur.

J.-H. COSTES.

**OUTILS** POUR AMATEURS  
et INDUSTRIE. Fournitures pour DÉCOUPAGE TOIRS - MACHINES  
Catalogue, 500 figures, contre 35 cent.  
**LE BELLE**, breveté s. g. d. g.  
3, r. de la Fidélité, PARIS



**A LOUER  
UN APPARTEMENT**  
AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE  
Maison LUTZY, aux Hortes

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**CARTES DE VISITE**  
Depuis 1 fr. 50  
A l'Imprimerie du *Journal du Lot*

**CAPSULES DE  
Quinine de Pelletier  
ou des 3 Cachets**

**A**DOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.

Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 1 franc le gramme.  
DÉPÔT : Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun, PARIS

EXPOSITION  CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**  
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande